

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 2 juin 2025, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant les immeubles situés au 2220 au 2284, rue Victoria, sur les lots portants les numéros 5 014 280, 5 184 847, 5 184 850, 5 184 851, 5 184 852, 5 184 853, 5 184 869, 5 184 873, 5 184 878, 5 184 879, 5 241 594 et 5 013 726 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre pour un muret une hauteur de 1,60 mètre en cour avant, et ce, bien que l'article 4.2.2 a) du Règlement de zonage numéro 2710 prévoit qu'un muret de maçonnerie soit d'une hauteur maximale de 1,0 mètre en cour avant.
- Permettre que le muret soit en béton armé, et ce, bien que l'article 4.2.6 du Règlement de zonage numéro 2710 ne prévoit pas de béton armé dans la liste des matériaux autorisés pour la construction d'un muret.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 mai 2025.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié sur le site internet de la Ville de Montréal, le présent avis public concernant une demande de dérogation mineure *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant les immeubles situés au 2220 au 2284, rue Victoria, sur les lots portants les numéros 5 014 280,5 184 847, 5 184 850, 5 184 851, 5 184 852, 5 184 853, 5 184 869, 5 184 873, 5 184 878, 5 184 879, 5 241 594 et 5 013 726 du cadastre du Québec.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 15 mai 2025

Fredy Alzate

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
